Contrats et payes des animateurs-techniciens et professeurs* dans la branche ÉCLAT

THEMATIQUE : DROIT SOCIAL

Présentation

La convention collective Éclat prévoit des règles particulières pour les animateurs techniciens et professeurs* et pour lesquelles même avoir une expérience dans la gestion du personnel et des paies n'est pas toujours suffisante.

Cette formation dédiée exclusivement à ce profil des AT/Prof permet aux stagiaires d'étudier leur statut de A à Z, de réaliser plusieurs bulletins de paie mais également de partager et de confronter leurs différentes pratiques et problématiques sur ces profils.

** Nous rappelons que la qualification d'animateur-technicien/professeur nécessite d'animer une activité (atelier, cours particulier ou collectif) durant tout un cycle d'encadrement correspondant au calendrier scolaire. Il faut les différencier des animateurs périscolaires.*

Le + de la formation
Approche pragmatique avec étude de cas concrets et contextualisés

Objectifs

- Connaître les principes et les particularités du statut animateur-technicien et professeur.
- Savoir gérer les modifications des contrats de travail.
- Connaître les éléments conventionnels de rémunération et notamment les nouveautés applicables au 1er janvier 2022 à la suite de l'avenant 182.
- Appréhender les obligations sociales spécifiques dans la branche et réaliser les payes des animateurs-techniciens et professeurs.

Contenu du programme

- **Histoire et principe du contrat spécifique**
  - Mise en place du dispositif dans la branche
  - Différencier l'animateur-technicien et le professeur
  - Distinguer les heures de face à face des heures de préparation
  - Comprendre le mécanisme des semaines d'intervention et des semaines de préparation
- **Rédiger et modifier le contrat de travail**
  - Lecture commentée d'un contrat-type en attirant l'attention sur les particularités de la branche et du statut
  - La modification du contrat et notamment comment gérer la diminution ou l'augmentation du nombre d'heures à chaque rentrée scolaire et l'éventuel refus du salarié
- **Gérer le temps de travail de l'animateur-technicien et professeur**
  - Calculer le temps de travail hebdomadaire et mensuel avec les heures de préparation
  - Gérer les heures supplémentaires, les heures complémentaires et le complément d'heures
- **Identifier et calculer les éléments conventionnels de rémunération**

PUBLIC
En priorité, les binômes du type Comptable-Président.e ou Comptable – Directeur.trice venant de la même structure - ce qui n'exclut pas une inscription individuelle

PREREQUIS
• Assumer la fonction employeur et gérer du personnel salarié sous le statut animateur-technicien ou professeur.

• Dans tous les cas une des personnes composant le binôme ou la personne s'inscrivant individuellement doit gérer les variables de paie ou avoir une première expérience de la paie.

METHODES PEDAGOGIQUES ET SUPPORTS
• Réalisation de cas pratiques, quiz, brainstorming
• Réalisation de bulletins de paie sur Excel. Les stagiaires repartent avec un fichier Excel paramétré pour aider à la simulation de fiches de paie.
• Envoi préalable d'un support pédagogique avec explications et exercices.
• Echanges avec et entre les participants sur leurs pratiques

INTERVENANTE
Juriste droit du travail

DUREE : 3 jours (soit 19 heures)

MODALITÉS
Formation en présentiel

Il sera ici apporté une attention toute particulière sur les modifications et les nouveautés mises en place au 1er janvier 2022 dans le cadre de l'avenant 182.

- Les coefficients des animateurs-techniciens et professeurs et leurs évolutions depuis la mise en place de l'avenant 182
- L'application de la double valeur du point
- La reconstitution de carrière à l'embauche
- La prime d'ancienneté et la suppression du déroulement de carrière
- La mise en place de la valorisation de la maîtrise professionnelle

- **Les particularités conventionnelles et légales pour la paie des animateurs-techniciens et professeurs**
  - Les cotisations sociales particulières dans la branche Éclat,
  - Le calcul de la réduction générale de cotisations patronales (dite allègement Fillon)
  - L'application d'une assiette forfaitaire.
- **Élaboration de fiches de paie**
  - Fiche de paie simple,
  - Fiche de paie avec retenue pour absence,
  - Fiche de paie avec heures complémentaires/complément d'heures/heures supplémentaires,
  - Fiche de paie avec base forfaitaire,
  - Fiche de paie avec arrêt maladie (subrogation).

En cas d'inscription en binôme, **le prérequis concernant la connaissance de la paie s'analyse au niveau du binôme**, et non au niveau de chacun de ses membres.

Les participants (ou le binôme) devront **se munir de leur propre ordinateur portable, muni d'un clavier numérique et équipé du logiciel Excel.**

Les participants peuvent amener des documents de travail (fiches de paie et contrats) qui pourront être étudiés en séance.

Formation conçue et animée par : HEXOPÉE Créateurs de citoyenneté

COUT DE LA FORMATION

• Formation préfinancée sur votre contribution conventionnelle dans le cadre du catalogue ECLAT

• Pour une formation intra-entreprise sur mesure, nous contacter